

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°6 du 9 mars 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 3 mars 2021
Date d'affichage : 3 mars 2021
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28 - 27 au point n°05

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à vingt heures trente, **en visioconférence**, sous la présidence de Madame Elvira JAOUËN, Maire. La séance était retransmise en direct sur le site internet de la commune et sur la page facebook de la ville.

Étaient présents :

Mme Elvira JAOUËN, M. Pascal CRAFFK, Mme Sophie MATHARAN, M. Hussen KEBE, Mme Véronique GARDES, M. Olivier FOLLMER, Mme Marie LOPES-PASSI, M. Pascal HOUËIX, Mme Francisca NONQUE, Mme Chantal de SARAN, M. Jean-Paul MARTIN, M. Alain WURTZ, Mme Françoise GREINER, Mme Natalie CASaubON, M. Pascal ANDRIOT, M. Xavier COSTIL, Mme Lydia BUMMEN, M. Christophe LHARDY, M. Nicolas GIRARD, Mme Maud EONO, M. Olivier DE LOS BUEIS, M. Nicolas BABUT, Mme Emilie EVRARD, Mme Sophie FAMECHON, M. Benoit CHAVERON, Mme Séverine LIBER.

Étaient absente excusée et avait donné pouvoir :

Mme Laure CLEMENT avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE
M. Nicolas BABUT avait donné pouvoir à Mme Sophie FAMECHON
Mme Caroline LUX avait donné pouvoir à Mme Francisca NONQUE

Étaient absent excusé à l'ouverture de la séance :

M. Didier DAGUE

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie LOPES-PASSI, secrétaire de séance, a procédé à l'appel.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 7 ET 10 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour, approuve le procès-verbal des séances du 7 et 10 décembre 2020.

00 – DONNER ACTE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal, prend acte des décisions du Maire n° 2020-065 à 2020-073 et 2021-01 à 2021-10.

01 – NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL A COURDIMANCHE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour,

- Approuve la nouvelle organisation du temps de travail présentée en séance
- Autorise madame la Maire à signer l'avenant n°2 du protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.

02 – ACTUALISATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour, se prononce favorablement sur l'actualisation de l'emploi permanent de Directeur des politiques publiques et de la démocratie participative.

03 – DUREE D'AMORTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour, se prononce favorablement sur les durées d'amortissement du budget principal de la ville définies dans le document présenté en séance, pour tous les nouveaux investissements.

04 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour, approuve le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

05 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 27 voix pour, (Madame la Maire n'ayant pas pris part au vote), décide l'adoption du compte administratif 2020.

Résultat de l'exercice		2020	
		Fonctionnement	Investissement
A	Dépenses	7 872 231,82	2 461 689,02
B	Recettes	7 976 570,43	3 215 205,65
C	Solde de l'exécution (B-A)	104 338,61	753 516,63
Résultat intermédiaire		Fonctionnement	Investissement
C	Solde de l'exécution	104 338,61	753 516,63
D	Résultat reporté (N-1)	1 168 800,84	-645 886,01
E	Résultats intermédiaires (C+D)	1 273 139,45	107 630,62
Solde des restes à réaliser		Fonctionnement	Investissement
F	Restes à réaliser N-1	0,00	1 303 471,11
G	Résultat cumulé (E+F)	1 273 139,45	1 411 101,73

Il est précisé qu'il sera déduit de l'excédent d'investissement 4 995,22 €, soit un excédent corrigé de 102 635,40 € (107 630,62 € - 4 995,22 €), lors de l'affectation du résultat au BS 2021, conformément à la délibération n° 20-03-10 du 8 octobre 2020 portant sur l'apurement du compte 1069 et au compte de gestion établi par le comptable public.

06 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour, adopte la décision modificative n°1 au BP 2021, telle que présentée ci-dessous :

Afin d'inscrire les dépenses nécessaires, évoquées ci-dessus, l'équilibre budgétaire sera respecté en dépenses et en recettes par la diminution du chapitre 21 en dépenses et l'augmentation du chapitre 10 en recettes, comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Nature	Montant
21	21318	- 1 000,00 €
27	271	+ 1 000,00 €
10	10226	+ 4 050,00 €
TOTAL		+ 4 050,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Nature	Montant
10	10226	+ 4 050,00 €
TOTAL		+ 4 050,00 €

07 – SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour, se prononce favorablement sur le montant du premier versement attribué à chaque association, selon le tableau ci-dessous :

	Montant voté 2020	Montant 1 ^{re} verse- ment 2021
Amicale Bouliste de Courdimanche	240	240
Arts Martiaux de Courdimanche	8000	4800
AS Collège	880	880
Association de sport et de culture du Vietnam - Viêt vo dao	800	Pas de demande de subvention 2021
Association du Foyer Rural	6000	3600
Association équestre de Courdimanche	2400	1450
Association féline de Cergy-Pontoise	1000	1000 (convention)
Association Généalogique et Historique de Menucourt et Courdimanche	120	120
Association Sportive de Courdimanche (ASC)	14100	7050
Association Sportive de Sports de Contact-Griffon	100	Pas de demande de subvention 2021
Caméléon	560	Arrêt de l'association
Centre d'Etudes René Nodot (CERN)	120	Pas de demande de subvention 2021
Club Omnisports de Courdimanche	5900	3550
Club Photographique de Courdimanche	100	100
Club Sport Senior Santé	1600	500 (Nota 1)
Comité des fêtes de la Louvière	300	Pas de demande de subvention 2021

Compagnie du petit Tulle	2000	1200
Conservatoire de musique et de danse de Courdimanche	35000	13000 (Nota 2)
Entente des associations de résistants, internés, déportés, amis et d'enseignants du Val d'Oise (EDARIDAE)	120	Pas de demande de subvention 2021
Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA)	160	80
Latifa France Sénégal	360	Pas de demande de subvention 2021
Menucourt Basket Club	560	560
Team Sport Process	100	Pas de demande de subvention 2021
Tennis Club de Courdimanche	8500	5100
Zone 4 Roller	240	240
Réserve	1300	
2 ^e versement 2021		47090
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	90560	90560

Nota 1 : L'association a sollicité une subvention en 2021 de 500 €.

Nota 2 : Une subvention complémentaire de 8000 € a déjà été votée le 08 octobre 2020, ainsi en cumulé cela représente 60 % du montant de la subvention demandé en 2020.

08 – SUBVENTION 2021 A LA MISSION LOCALE/AVEC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour, se prononce favorablement sur le versement d'une subvention à la Mission locale/AVEC d'un montant de 6 605 € pour l'année 2021.

09 – INTEGRATION DES PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE DE LA LOUVIERE – IMMOBILIERE 3F

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour,

- Approuve l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AK n° 579p suivant le plan annexé à la présente, correspondant à l'allée de la Louvière et le Clos des Rives, constituées de voirie, d'espaces verts et d'éclairage public appartenant à Immobilière 3F, représentant une longueur de voirie de 397 mètres linéaires.
- Prend acte que les frais de notaires liés à cette rétrocession seront supportés par Immobilière 3F.
- Autorise Madame La Maire ou son adjoint délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, tous les actes afférents à ce dossier.

10 – ECLAIRAGE PUBLIC – RAPPORT ANNUEL ANNEE 2019

Le Conseil Municipal, prend acte du rapport annuel 2019 produit par la Communauté d'Agglomération, et de son prestataire Cylumine, titulaire du Contrat de partenariat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h55.

Elvira JAOUEN

Maire de Courdimanche,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

